

(1)

(N° 110.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 1865.

Crédits supplémentaires au Budget du Ministère des Finances
pour l'exercice 1865 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MACAR.

MESSIEURS,

Le crédit sollicité a pour objet de solder et de régulariser certaines dépenses relatives aux exercices 1862 et 1863; il se monte à la somme de fr. 20,531 42 c.

De nouvelles fabriques de sucre ayant été mises en activité pendant ces exercices, le chiffre des traitements alloués aux employés chargés de la surveillance pendant les travaux de défécation a dû être augmenté; d'autre part, la loi budgétaire du 20 décembre 1862, ayant supprimé certains émoluments payés directement par le commerce, il a paru juste d'accorder à quelques fonctionnaires un supplément de traitement destiné à les compenser.

Diverses indemnités accordées à des agents du Département des Finances ont en outre dépassé les prévisions, et les chiffres alloués au Budget à cet effet ont donc été insuffisants.

Ces dépenses sont relatives à l'exercice 1863.

Les dépenses se rapportant à l'exercice 1862 se sont produites par suite des retards que leur régularisation a nécessités. L'allocation de cet exercice eût permis de les acquitter.

Toutes les sections, ainsi que la section centrale, ont adopté le projet de loi sans observation.

La section centrale a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,

F. DE MACAR.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Projet de loi, n° 105.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DE MACAR, VANDER DONCKT, LESOINSE, WAROCQUÉ, T'SERSTEVENS et MOUTON.